



Séance du lundi 26 septembre 2016

Date de la convocation: 15/09/2016

Date d'affichage de la convocation : 15/09/2016

Membres en exercice
: 10

L'an deux mille seize et le vingt-six septembre 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 9

Présents : Guy FAVAREL, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE, Guy CLARAC

Votants: 10

Pour:
10

Représentés: Jean-Claude CASSAGNE

Secrétaire de séance:
MASSEY Laurence

Excusés:

Absents:

Objet: Démission du poste de 3^o adjoint et suppression du poste d'adjoint concerné - DE_2016_010

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'élection de Monsieur Olivier FOUCONNIER du poste de 3^{ème} Adjoint le 30 mars 2014,
Vu l'arrêté 2014-07 du 27 Mai 2014, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Olivier FOUCONNIER, 3^{ème} Adjoint, en matière de voirie et aux associations communales,
Vu la lettre de démission en date du 22/08/2016 avec accusé de réception le 15/09/2016 de Monsieur Olivier FOUCONNIER de son poste de 3^{ème} Adjoint et de conseiller municipal,
Vu la lettre de Monsieur le Préfet en date du 23 septembre 2016, acceptant la démission de Monsieur Olivier FOUCONNIER de son poste de 3^{ème} Adjoint et de conseiller municipal,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de se prononcer sur la suppression ou pas du poste de 3^{ème} Adjoint
- de modifier le tableau du Conseil Municipal
- d'annuler de fait l'article 3 de l'arrêté 2014_07 du 27 mai 2014 portant délégation de fonction en matière de voirie et associations communales et délégation à l'effet de signer les documents se rapportant à la voirie et aux associations communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- La suppression du poste de 3^{ème} adjoint

- Le tableau des conseillers municipaux se trouve ainsi modifié à 10 conseillers.

- L'annulation de fait de l'article 3 de l'AR_2014_07 du 27 mai 2014.

Fait et délibéré les jour, an et mois que dessus.
Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture et publication le 27/09/2016